WWF *for a living planet*®

GROUPE CONSULTATIF DE HAUT NIVEAU SUR LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

RECOMMENDATIONS DU WWF

15 juin, 2010

Pour éviter une catastrophe climatique nous devons mobiliser un niveau de ressources financières sans précédent. Une augmentation rapide des investissements s'impose pour aider les pays en développement à adopter des technologies sobres en carbone et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Cela peut en retour aider à instaurer un climat de confiance entre les pays, à passer à l'action et à tracer la voie vers un nouvel accord mondial sur le climat.

Nous devons trouver des solutions innovantes afin de générer des financements publics pour les pays en développement à une échelle suffisante si nous voulons créer une base équitable pour une action mondiale pour le climat, protéger les pays et populations vulnérables des impacts du changement climatique et provoquer les investissements nécessaires à l'introduction rapide des technologies propres.

A Copenhague, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards d'US$ par an d'ici 2020. Bien que les financements nécessaires estimés soient bien plus importants, un progrès rapide vers la mise en place de mécanismes pouvant générer au moins cette somme constitue une étape essentielle. Ainsi, le WWF félicite le Secrétaire Général des Nations Unies pour avoir pris l'initiative de mettre en place un groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique (AGF). Les membres de ce groupe ont devant eux une tâche importante et compliquée. Du fait de l'expertise et des institutions représentées dans ce groupe, nous sommes convaincus que ce groupe consultatif peut jouer un rôle important dans la mobilisation de l'aide financière aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Etant donné les courts délais pour produire des résultats, l'AGF doit rester concentré sur sa tâche principale qui est d'identifier les nouvelles sources de financement et doit éviter de dupliquer le travail que les négociateurs du climat mettent en place dans le cadre des groupes de négociation de la Convention cadre des nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

SE CONCENTRER SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT INNOVANTES

Le groupe devrait se concentrer sur l'identification de financements publics nouveaux et additionnels à travers des sources innovantes pour augmenter l'échelle du financement de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation. Le groupe doit examiner l'ensemble des options, notamment les mécanismes concernant les émissions liées aux carburants de soute pour les secteurs maritimes et de l'aviation, des taxes sur les transactions financières, la redirection des subventions aux énergies fossiles, la mise aux enchères internationale d'autres types de permis d'émission internationaux, ou d'autres instruments. L'AGF doit faire des recommandations sur la manière dont les sources peuvent être opérationnalisées de manière à répondre aux besoins financiers identifiés. La gouvernance et les dispositions institutionnelles pour la gestion et la distribution de ces financements doivent être négociées sous la CCNUCC dans les organismes appropriés.

ETRE CLAIR SUR LE ROLE DES FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES

Pour mobiliser les technologies nécessaires à la transition vers des économies sobres en carbone et résilientes au climat, des dizaines de trillions de dollars d'investissements du secteur privé doivent être réorientées des technologies à forte intensité carbone vers l'innovation et la mobilisation des meilleures technologies disponibles dans le monde. Cependant, selon l'article 4 de la CCNUCC, les parties des pays développés doivent fournir les financements pour assumer les coûts supplémentaires des actions d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement. La grande majorité des fonds requis pour honorer ces engagements financiers spécifiques sous la CCNUCC seront des fonds publics. Les investissements du secteur privé affluent vers ces activités où les retours sont les plus importants, et ne peuvent pas être comptabilisés comme mesures de financement qui, au moins sur le court terme, ont des coûts supplémentaires et donc des retours plus faibles. Les financements publics doivent répondre à ces coûts supplémentaires de l'action pour le climat, à moins que les investissements soient encouragés par des politiques d'incitation ou des réglementations. Les 100 milliards d'US$ de financement d'ici 2020 promis par les pays industrialisés à Copenhague doivent contribuer à assumer des coûts additionnels. Les gouvernements doivent établir des grandes lignes claires pour garantir que flux financiers privé et publics «business as usual» ne soient pas inclus, et que seules les sources de financement couvrant les coûts supplémentaires des projets et activités soient comptabilisés dans l'objectif de financement de 100 milliards de US$. Par exemple, sur le financement assuré pour donner à une nouvelle tour des standards avancés de performance énergétique et d'utilisation des ressources, seul le coût supplémentaire lié au respect de ce standard sera comptabilisé, et non pas l'ensemble de l'investissement dans le bâtiment. Les financements publics et privés doivent être comptabilisés séparément. Le groupe doit examiner comment les nouvelles sources de financement public auront le potentiel de provoquer des sommes bien plus importantes d'investissements privés.

PRENDRE EN COMPTE L'EVENTAIL DES ESTIMATIONS DE L'ECHELLE DES COUTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le groupe doit prendre en compte l'éventail d'estimations de l'échelle des financements nécessaires à court, moyen et long terme pour les besoins d'adaptation des pays et populations vulnérables aux impacts du changement climatique et pour un développement propre des nations en développement. Le WWF suggère que les 100 milliards d'US$ proposés pour le financement de long terme soient considérés comme la plus basse estimation des coûts; sur la base des travaux de Lord Stern et autres, on s'attend à ce que les coûts d'atténuation et d'adaptation atteignent ou dépassent les 200 milliards d'US$ d'ici 2020. La possibilité de quantifier les sources de financement doit être un critère d'évaluation de ces dernières, afin de répondre aux besoins actuels pour les actions d'adaptation et d'atténuation. Nous devons ici reconnaitre que le taux et l'échelle de l'augmentation des coûts de l'adaptation seront inversement proportionnels à notre aptitude à limiter et réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, et éviter d'atteindre un point où il ne sera même plus possible de nous adapter.

GARANTIR L'ADDITIONNALITE ET EVITER LA DOUBLE COMPTABILISATION

Le AGF doit garantir que le financement pour le climat soit additionnel aux engagements d'aide publique au développement (APD), avec des critères clairs et rigoureux pour évaluer « l'additionalité ». Le meilleur moyen de garantir l'additionalité est de fournir des sources de financement nouvelles et innovantes, qui garantiraient que les fonds ne soient pas un recyclage des budgets APD existants. Garantir que le financement de la lutte contre le changement climatique soit nouveau et additionnel à l'aide public au développement est essentiel pour réinstaurer la confiance entre les pays développés et en développement.

GARANTIR LE ROLE CENTRAL DE LA CCNUCC

De nombreux pays en développement estiment que Les pays développés ne respectent déjà pas leurs engagements concernant les financements précoces pris à Copenhague, étant donné que les engagements annoncés par les pays en développement n'étaient pas des financements nouveaux mais plutôt un recyclage ou un détournement des engagements et des flux financiers existants. De manière similaire, tout financement à travers les marchés carbone, où les crédits sont utilisés pour permettre aux pays développés de respecter leurs engagement de réduction d'émission, ne doivent pas être comptabilisés dans le cadre des obligations de financement des pays développés. Une telle double comptabilisation aurait pour conséquence une réduction des émissions moindre que celle sur lesquelles les pays se sont engagés. De même, les financements à travers des prêts ne peuvent pas être comptabilisés comme s'ils étaient équivalents à des subventions- seule la différence entre le cout réel à fournir des prêts concessionnels et les financements en prêts sous des termes commerciaux peut être comptabilisée. Le groupe doit garantir que ses conclusions sur les financements soient cohérentes avec les organes de négociation existants de la CCNUCC et y apportent une valeur ajoutée, en particulier par rapport au Groupe de travail ad hoc sur les actions de coopération à long terme (AWG-LCA). Il doit également saisir toutes les opportunités pour solliciter la supervision de la part des organes de la CCNUCC et pour être responsable auprès de ces derniers. Les négociations sous la CCNUCC restent le seul endroit où un véritable accord mondial de long terme pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses impacts inévitables puisse être atteint. Aucun autre forum n'a démontré la légitimité nécessaire et la représentation minimum d'un ensemble de pays qui doivent être à la table des négociations pour négocier un véritable accord mondial. Dans les cas où d'autres organismes et forums (tels que l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale de l'aviation civile ou le G20) doivent jouer un rôle clef dans la mise en œuvre des sources de financement, la CCNUCC doit jouer un rôle d'orientation et de coordination, et poser clairement le champ d'action, les paramètres et les résultats attendus du processus de décision dans d'autres forums. Les négociations dans le cadre de l'AWG-LCA doivent continuer à traiter des sources de financement, tout en se préparant à recevoir les résultats et recommandations de l'AFG et agir en conséquence.

FOURNIR UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION

Les recommandations de l'AFG doivent être présentées sous la forme de "paquets" de sources de financements. L'AFG doit fournir des feuilles de route « étape par étape » qui posent les décisions nécessaires, un calendrier et le rôle des parties, des organismes de la CCNUCC, et d'autres forums qui doivent engager des actions pour mettre en œuvre les sources de financement. Par exemple, pour les mécanismes touchant les secteurs maritimes et de l'aviation, l'AGDF doit détailler ce qui est requis d'une décision de COP qui établisse le niveau d'ambition pour l'atténuation dans le secteur, appelle l'IMO et l'ICAO à engager des actions et identifie les étapes et décisions nécessaires requises par ces organes et parties pour rendre ces mécanismes opérationnels.

Pour la taxe sur les transactions financières (TTF), le forum approprié pour les négociations, la coordination et la mise en œuvre des mesures est moins clair. Cependant, il y aurait un rôle clair du G20 à trouver un accord sur les moyens d'avancer vers une TTF coordonnée de manière internationale. Pour répondre aux questions légitimes que certaines parties se posent quant à la création d'un forum de négociation alternatif à la CCNUCC, l'AGF pourrait proposer le contenu d'une décision de COP qui appellerait les parties membres du G20 à traiter cette question avec un champ et un résultat clairement défini en ce qui concerne les questions qui font partie du domaine d'action de la CCNUCC.

Mark Lutes
WWF Policy Coordinator Global Climate Initiative
Email: mark.lutes@wwf.panda.org
Mobile: +1 416 473 5919

Elise Buckle
WWF France Energy and Climate Manager
Email: elise.buckle@wwf.panda.org
Mobile: +41 79 278 4890